

Bonnieux, le 03 septembre 2024

République Française
Département de Vaucluse



Mairie de Bonnieux

Affaire suivie par Coralie BOUSCARLE.

Le Maire de Bonnieux

A

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

Convocation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le :

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 A 19H30

Ordre du jour :

- 1- Retrait de la délibération N°12 du 13.02.2024 afférente à la demande de subvention auprès de l'ADEME pour les travaux de rénovation de l'Eclairage public.
- 2- Convention « accompagnement social » avec le CDG84.
- 3- Convention de délégation de compétences entre la Région PACA et la commune de Bonnieux concernant l'organisation de transport scolaire.
- 4- Tarifs des graines – campagne 2024-2025 - qui seront récoltées sur le territoire de la commune de Bonnieux en partenariat avec l'ONF.
- 5- Subvention à la coopérative scolaire pour l'activité Handball de l'école.
- 6- Dégrèvement loyer du camping municipal.
- 7- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, faisant suite à la nouvelle version de l'article 1383 E du CGI depuis le 1^{er} juillet 2024.
- 8- Commission MAPA pour les travaux de la rue Voltaire.
- 9- Convention de groupement de commandes travaux rue Voltaire.
- 10- Questions diverses.

A la MAIRIE

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Pascal RAGOT



P/B
C. Bouscarle
Secrétaire gen.